

Retour sur la campagne du SNPDEN sur la laïcité

Laïcité : une belle mobilisation !

Lors de son congrès de Biarritz, le SNPDEN avait adopté une motion d'action se fixant comme priorité de « mener une action nationale, académique et départementale, auprès des élus, des partis politiques et d'une façon générale auprès des relais d'opinion autour du thème de la laïcité gravement menacée par les approches différentialistes qui semblent avoir la faveur des dirigeants de notre pays, en rupture avec les valeurs dont ils devraient être, par ailleurs, les garants ». Le conseil syndical national des 18 et 19 novembre avait ensuite retenu le principe d'une adresse aux élus de la République affirmant que la laïcité constitue une valeur fondatrice de la République française.

Ces actions se sont déclinées en deux temps, fin février - début mars :

- **Des actions conduites au niveau des départements et des académies :** courriers ou rencontres avec les parlementaires, conférences de presse, interventions dans les médias locaux...
- **Des actions menées au niveau national :** conférence de presse, rencontre avec les responsables des groupes parlementaires, publication d'un numéro spécial *Direction* (le 175), interventions dans les médias.

Dans les académies, malgré un calendrier serré et une actualité chargée (réforme du lycée, préparation de la rentrée, maîtrise, socle commun...), les initiatives ont été diversifiées et ont permis de réaffirmer auprès des élus locaux et des médias les raisons profondes de l'attachement du SNPDEN à la laïcité. Au niveau national, la conférence de presse organisée le 1^{er} février a rencontré un écho important et la presse écrite en a rendu compte largement.

LORS DES RENCONTRES AVEC LES PARLEMENTAIRES, NOUS AVONS RÉAFFIRMÉ NOS POSITIONS

Des accords Kouchner à la loi Carle, du traitement systématiquement

favorable aux établissements privés aux discours de Riyad ou du Latran, nous avons fait état des préoccupations des personnels de direction.

Nous avons également rappelé que le SNPDEN fut le seul syndicat à s'engager d'emblée en faveur d'une loi sur les signes religieux à l'école en 2004. L'analyse était juste car elle a permis de retrouver la sérénité au sein des établissements.

Nous avons également souligné que nous ne souhaitons pas rallumer une quelconque guerre scolaire. La laïcité vise à constituer un élément fédérateur, à garantir la liberté de conscience, l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de croyance, de sexe ou d'origine sociale. Elle contribue à l'apprentissage de l'appartenance à une société et à un avenir communs.

Aujourd'hui, c'est la question de la mixité sociale et de la mixité scolaire qui détermine les conditions du « vivre ensemble ». Face à l'absence de données officielles d'ensemble sur les effets de la carte scolaire, nous avons présenté à nos interlocuteurs la démarche du SNPDEN d'organiser une enquête en ligne, simple et rapide, sur les effets de l'assouplissement de la carte scolaire.

Nos interlocuteurs se sont montrés très attentifs à nos propositions et ont manifesté un réel intérêt pour les analyses que nous avons développées.

Nous avons eu confirmation de ce que le thème de la laïcité constitue un élément fédérateur dont l'approche dépasse les clivages politiques.

La plupart des parlementaires se sont montrés vivement intéressés par notre travail sur la mixité sociale et la mixité scolaire et ont souhaité être informés des résultats de notre enquête.

Un bilan d'ensemble très positif donc qui a permis de décliner concrètement notre volonté d'articuler de façon cohérente les actions locales et les actions nationales et de mesurer que la perception de notre organisation syndicale comme force de proposition et d'action était solidement ancrée auprès des élus de la Nation.



Joël OLIVE
Secrétaire national
Resp. de la commission
« vie syndicale »



Gwenaël SUREL
Bureau national
Laïcité



Bilan de la campagne de sensibilisation aux enjeux liés à la laïcité dans l'Éducation nationale, lancée par le SNPDEN

QUELQUES ACTIONS PARMIS D'AUTRES...

- **Au niveau national :**
 - Rencontre avec MM. Ayrault et Bataille (parti socialiste);
 - Rencontre avec des sénateurs du parti socialiste;
 - Rencontre avec M^{mes} Borvo-Cohen-Seat Gonthier-Maurin (groupe communiste rassemblement citoyen et parti de gauche);
 - Rencontre avec M. About (union centriste);
 - Rencontre avec M. Reiss (union pour un mouvement populaire);
 - Conférence de presse du SNPDEN;
 - Dossier dans *Direction*.
- **Au niveau académique :**
 - **Besançon :** 1 audience auprès d'un député et 1 audience auprès du président de la communauté d'agglomération et maire de Belfort; 1 article dans *l'Est Républicain*; 1 passage sur *France Bleue*, sur *Radio Fréquence*, sur *Plein Air*.
 - **Dijon :** 5 soutiens de sénateurs et de députés; 1 conférence de presse.
 - **Limoges :** 1 passage sur France 3; 1 article dans *Le Populaire du Centre*; 1 article dans *L'Écho du Centre*; 1 article dans *lepopulaire.fr*; 1 rendez-vous avec le président de région; 1 rendez-vous avec un conseiller général de Corrèze; des réponses écrites de parlementaires.
 - **Lyon :** 1 audience auprès du secrétaire général de la préfecture; 8 rencontres avec des politiques; 1 courrier de soutien du président de région; 1 article dans *Le Progrès*; 1 article dans *lyoncapitale.fr*.
 - **Montpellier :** 1 article dans *lindependant.com*.
 - **Orléans-Tours :** 1 conférence de presse.
 - **Reims :** 2 rendez-vous avec des députés de la Marne.
 - **Strasbourg :** 2 rencontres avec des députés.

Entrevue avec Nicolas About, président du groupe de l'Union centriste au Sénat

Le SNPDEN rencontre des parlementaires

Le mardi 26 janvier 2010, Joël Olive, Hélène Hémet et Anne-Sophie Retourné étaient reçus par Nicolas About, président du groupe de l'Union centriste, au Sénat.

Joël Olive a présenté succinctement la particularité de notre syndicat. Il a exposé ensuite notre démarche et la raison de notre inquiétude face aux accroc que subit la laïcité depuis quelques temps.

Monsieur About s'est dit, dès le début de l'entretien, intéressé par notre démarche et par le sujet des accords du Latran, qu'il avoue connaître essentiellement par le biais de la presse et des déclarations du Président.

Joël Olive lui a fait part des inquiétudes du SNPDEN quant aux conséquences de ces accords. Il lui a présenté le contenu d'un dossier constitué à son intention, et lui a précisé que la laïcité, telle que nous la défendons, ne repose plus du tout sur les mêmes leviers qui l'ont vu naître. En revanche, il a développé quelques arguments qui replacent cette valeur dans toute sa modernité.

Monsieur About est visiblement soucieux des grands sujets qui touchent à l'actualité de l'Éducation nationale. En tant que maire, il est confronté aux réalités du terrain et à la question de la

carte scolaire, mais il a également profité de notre échange pour aborder la question de la formation des maîtres. Il s'interroge sur les dangers que présenterait une formation des maîtres dispensée par la « Catho ». Nous lui avons répondu simplement, concluant l'échange sur la problématique de la laïcité et de la mixité sociale et scolaire, indispensables et seules garantes du « *bien vivre ensemble* » dans notre société.



Hélène HEMET
Bureau national
International



Reconquête cléricale

Le 11 décembre 1921 est avancée une proposition de loi tendant à accorder des bourses aux élèves de l'enseignement secondaire privé. L'occasion, pour un député fidèle aux principes républicains, l'abbé Lemire, de dénoncer le financement public des établissements catholiques: « Je n'admets pas que l'on mendie sous une forme quelconque l'argent de l'État quand, librement, on s'est placé en dehors de lui. C'est ce que vous ne voulez pas, moi non plus... Je veux la paix dans nos communes, je veux que l'argent de tous aille aux écoles ouvertes à tous. Si l'on veut un enseignement spécial, distinct, à part, on est libre, complètement libre, et de cette liberté, je me contente. En me contentant d'elle, je la sauve! »

Aujourd'hui, au nom de sa « liberté » dans une démarche de concurrence frontale avec l'enseignement public, l'Église

lique du Vatican, le cardinal français Jean-Louis Bruguès a, le 15 janvier 2009, invité les responsables de l'Église

à ne pas perdre de vue que l'école catholique pourrait devenir « le seul lieu de contact avec le christianisme ».



ne cesse de revendiquer, au titre de la « parité », des subsides publics pour ses établissements privés confessionnels. Elle « mendie... l'argent de l'État » sur un chemin de reconquête de son emprise sur les citoyens et institutions ⁽¹⁾, qui est la vraie raison d'être ⁽²⁾ des offensives actuelles, sur le terrain scolaire.

Par étapes, l'État a multiplié les renoncements à son principe de laïcité et accepte de sacrifier petit à petit son école publique dont il a constitutionnellement la charge. L'École est la cible privilégiée de l'Église parce qu'elle est, aujourd'hui, la dernière et seule vitrine de sa visibilité sociale, même si celle-ci « risque de produire un contre-témoignage » ⁽³⁾. « Dans une société toujours plus sécularisée », le secrétaire de la Congrégation pour l'éducation catho-



Conclusion: « L'école est un point crucial pour notre mission »⁽⁴⁾.

Bien des catholiques engagés contestent cette « mission » d'une Église tournée vers le passé: « le moment n'est-il pas venu pour l'Église de France de sortir de son plein gré d'un système de visibilité obsolète, parce qu'il n'est plus qu'un faux-semblant, en organisant son désengagement »⁽⁵⁾? Avec ce maintien, elle est instrumentalisée à son corps défendant ou de plein gré, sur ce terrain de l'enseignement, par ceux qui idéologiquement combattent non plus frontalement la République mais les institutions et services publics qui l'incarnent, au premier rang desquels l'éducation.

Par naïveté ou complicité complaisante ou active, certains militants acharnés de la communautarisation de l'espace scolaire prétendent aujourd'hui que le débat public-privé est dépassé, que la loi Debré du 31 décembre

1959⁽⁶⁾ « est porteuse d'avenir » et « en avance sur son temps »⁽⁷⁾. Tout à leurs stratégies à courte vue, ils n'imaginent évidemment pas que d'autres groupes ou confessions puissent avoir, à l'avenir, les mêmes prétentions prosélytes que l'Église catholique. Cette loi Debré, dont les effets se traduisent par une séparation des enfants au nom de la religion de leurs parents, plus coûteuse encore aujourd'hui, porte les germes de guerres civiles ou de religions à venir.

L'école privée catholique n'a plus rien à quémander; elle a déjà obtenu plus encore que l'illégitime parité revendiquée. Elle porte donc son attention sur de nouveaux marchés, de nouveaux territoires: « les 18 mois et endçà », l'enseignement supérieur ouvert à la concurrence, béni par les accords « Vatican-Kouchner », les banlieues pour s'installer et profiter de la discrimination scolaire, l'évasion vers les communes voisines pour les mêmes motifs, tout ceci conjugué avec la volonté de démanteler le service public au profit d'une logique libérale.

« MON PAYS À L'HEURE CLÉRICALE »

Après les concessions et complaisances de Pétain⁽⁸⁾ à l'égard de l'enseignement catholique, les Laïques pouvaient croire, au lendemain de la guerre, à une paix scolaire retrouvée « sur le principe du *quo ante*, c'est-à-dire du régime antérieur à Vichy »⁽⁹⁾.

Il n'en fut rien. Et, les votes des lois Marie⁽¹⁰⁾ et Barangé⁽¹¹⁾, les 21 et 28 septembre 1951, après le décret « Poinso-Chapuis » de 1948⁽¹²⁾ ont, comme le mentionne en 1953 la revue *L'esprit laïque*, « détourné du grand fleuve des dépenses de l'Éducation nationale quelques filets d'eau » qui permettront à la loi Debré de 1959⁽¹³⁾ d'élargir définitivement la brèche du flot incessant de fonds publics vers les établissements d'enseignement privé.

Depuis lors, l'enseignement catholique n'aura de cesse de « mendier sous une forme quelconque l'argent de l'État », même « quand librement on s'est placé en dehors de lui »⁽¹⁴⁾. Ainsi, l'Église change de doctrine et de tactique scolaire. La chasse aux deniers de tous est ouverte, en complète négation de l'intérêt général et au profit exclusif des intérêts particuliers de l'école de quelques uns.

« L'adoption de ces lois a ouvert d'âpres convoitises qui entretiendront

l'agitation perpétuelle dans notre pays. Elle a introduit dans notre droit un principe nouveau: celui que l'État doit payer pour l'entretien d'écoles dont elle n'a ni la direction ni le contrôle.

Le principe admis, où s'arrêtera-t-on dans son application? S'imaginerait-on que les familles auxquelles on vient d'accorder une première satisfaction se déclareront comblées parce que l'État paiera une partie des traitements des instituteurs privés et accordera des bourses aux élèves de l'enseignement secondaire et supérieur libres? Certes, la victoire leur apparaît riche de promesses mais à condition de l'exploiter à fond. On a détourné, du grand fleuve des dépenses de l'Éducation nationale, quelques filets d'eau. Il s'agit maintenant, par de nouveaux captages, de transformer ces ruisselets en ruisseaux, puis en rivières de plus en plus abondantes et d'appauvrir d'autant les ressources de l'enseignement public. À chaque nouvelle satisfaction correspondront de nouvelles revendications. En même temps que s'opérera chacun de ces prélèvements, l'enseignement de l'État deviendra chaque fois un peu plus incapable de répondre aux besoins pour lesquels il a été créé. On excipera de cette impuissance pour l'accabler un peu plus, pour proclamer son insuffisance ou sa faillite.

Point n'est besoin d'être grand clerc pour deviner où mène la voie où l'on s'est engagé. Belle trouvaille! L'État se faisant concurrence à lui-même. Concurrence dont les écoles de la Nation sortiront vaincues à la longue; elles n'auront qu'une sorte de ressources, celles de l'État, tandis que les écoles privées auront à la fois celles de l'État et celles des particuliers qui leur permettent déjà de vivre.

Les autorités ecclésiastiques qui sont derrière ce mouvement ne pourront que l'entretenir, soit publiquement, soit en sous-main, mais toujours avec énergie »⁽¹⁵⁾.

PARITÉ DE SUBVENTIONS ET DISPARITÉ D'OBLIGATIONS

Les « captages » sur fonds publics sont de plus en plus importants, surtout depuis cette loi Debré, qui fut d'ailleurs bien vite détournée de son objet⁽¹⁶⁾. En effet, la loi Debré a fait l'objet d'un contournement par lequel il s'est agi d'enfreindre la seule reconnaissance des seuls établissements privés comme entité juridique, que la loi mentionnait



explicitement et exclusivement, pour lui substituer la reconnaissance institutionnelle des représentants officiels directs ou indirects de la hiérarchie de l'Église catholique. Cette communautarisation de l'institution scolaire constitue une entorse fondamentale à la loi Debré et, au-delà, au principe constitutionnel de laïcité lui-même, sans que personne ne s'en émeuve outre mesure.

La technique pour obtenir plus de moyens publics est rodée : d'abord se mettre à l'abri des obligations de service public en brandissant l'étendard de la liberté, non pas celle de la liberté de conscience des élèves mais celle d'une entreprise d'éducation privée, revendiquée par l'Église catholique au nom de la religion des parents. Ensuite, profiter de la complaisance et de la complicité de la droite libérale qui instrumentalise la revendication du « libre choix » pour parvenir au démantèlement et à la privatisation de l'institution École publique laïque, sous le regard, voire les coups de pouces, de certains élus adeptes d'un électoralisme local à courte vue, au détriment des valeurs fondamentales qu'ils prétendent défendre. De fait, on considère que public et privé, c'est pareil. Une pseudo parité s'impose alors dans le but d'obtenir des moyens publics et de se soustraire aux contraintes afférentes au nom de ce principe usurpé de « liberté ». C'est

ainsi que toutes les obligations de la puissance publique sont concédées euro après euro au privé. En quelques années, la puissance publique (État et collectivités locales) en est venue à financer, pour les établissements privés, le facultatif mais aussi, assez souvent, l'interdit.

Tout est dit dans ce catéchisme de l'enseignement catholique : « Premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, les parents ont le droit de choisir pour eux une école qui correspond à leur propres convictions. Ce droit est fondamental. Les parents ont, autant que possible, le devoir de choisir les écoles qui les assisteront au mieux dans leur tâche d'éducateurs chrétiens. Les pouvoirs publics ont le devoir de garantir ce droit et d'assurer les conditions réelles de son exercice ».

La France laïque sera, finalement, allée plus loin, remplaçant le « devoir » par l'« obligation ». Étrange exception française, dans une Europe qui voit les pays à forte tradition catholique tels que l'Italie, le Portugal ou la Pologne, interdire le financement de l'enseignement privé catholique. Ce dernier représente, de fait, dans ces trois pays, respectivement 3,9 %, 3,7 % et 0,9 %, alors qu'en France, il culmine à plus de 17 % en moyenne.

Mais cela ne suffit pas à l'enseignement catholique en France, qui prétend aujourd'hui, avec l'actif soutien du gouvernement, s'implanter dans les banlieues, développer sa clientèle dans les collectivités où il n'est pas présent, en obligeant la commune de résidence à financer les scolarités hors territoire. Il revendique de s'implanter d'un bout à l'autre de la chaîne éducative, des « jardins d'éveil », son marché de demain, à l'enseignement supérieur catholique appelé à se développer avec l'appui, opportunément obtenu, de la collation des grades et des diplômes, dont le monopole revient pourtant, depuis 1880, à l'Université publique.

L'Université ne saurait renoncer à la liberté d'examen et à la liberté de la science. Trouverons-nous un Jules Ferry pour nous rappeler : « Que serions-nous si nous n'étions pas essentiellement les gardiens de la liberté de l'Université, de cette indépendance de la science qui est l'indépendance de la liberté et de la raison ? Que la science soit maîtresse chez elle, respectueuse de la religion mais indépendante de la religion ».

Eddy KHALDI
Conseiller fédéral
UNSA-Éducation



NOTES:

- 1 Emmanuel Davidenkoff, sur *France Info* : les évêques « voudraient que l'école catholique soit en quelque sorte plus catholique, que ce fameux « caractère propre » soit mieux mis en avant. En somme qu'elle ne soit plus la béquille de l'enseignement public là où ce dernier est supposé ne pas donner satisfaction ».
- 2 « L'École catholique est un lieu d'évangélisation, d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires, parallèles ou parascolaires, mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne », préambule du statut de l'enseignement catholique promulgué par la conférence des évêques de France, le 14 mai 1992.
- 3 « Il n'y a, par conséquent, semble-t-il, plus de sens pour que l'Église occupe ce terrain, sinon au risque de se laisser instrumentaliser au service d'une logique de privatisation en mettant à la disposition des privilégiés des systèmes privés de soin, d'éducation, etc. dont l'inspiration catholique n'est plus qu'une source d'inspiration lointaine et finalement inopérante qui risque de produire un contre-témoignage », Mgr Claude Dagens, *Pour l'éducation et pour l'école. Des catholiques s'engagent*, Odile Jacob, Paris, 2007.
- 4 Interview à l'hebdomadaire italien *Tempi*, parue le 15 janvier 2009 : « Dans une société toujours plus sécularisée, où un enfant, un adolescent, un immigré peut-il rencontrer et connaître le christianisme ? » s'est ainsi interrogé Mgr Brugues. « L'école catholique deviendra le premier et peut-être le seul lieu de contact avec le christianisme » a-t-il mis en garde. « C'est pourquoi je recommande aux responsables de l'Église » de ne pas perdre de vue que « l'école est un point crucial pour notre mission ».
- 5 Chrétiens pour une Église dégagée de l'École confessionnelle (CEDEC), Extrait de la *Lettre adressée par le CEDEC à l'épiscopat*, en juin 2000, après le congrès des APEL en mai 2000, à Vannes : « Finalement, la laïcité semble être la condition absolue de l'absolue liberté d'être soi-même. Par là, elle est la condition nécessaire de la démocratie. Et, de façon un peu surprenante pour certains, elle semble aussi être la condition de l'acte de foi responsable qui est au cœur de l'engagement religieux ». « Au CEDEC, nous sommes convaincus que l'Église sera pleinement elle-même dans une société laïque. Dans la mesure où nous sommes dorénavant sortis de la chrétienté, le moment n'est-il pas venu pour l'Église de France de sortir de son plein gré d'un système de visibilité obsolète, parce qu'il n'est plus qu'un faux-semblant, en organisant son désengagement ? Cela ne vaudrait-il pas mieux que d'y être conduit par la nécessité, et de façon trop tardive ? La guerre scolaire semble éteinte. Pourquoi ne pas décider, pour une fois, de ne pas être acculé à un choix ? [...] Ce ne sont pas les structures - périsables - qui comptent, mais le Message, la Bonne Nouvelle. Il nous reste sans doute à imaginer comment les offrir à nos contemporains. C'est un devoir que nous impose notre foi. Nous pensons, au CEDEC, que l'école confessionnelle est en porte-à-faux par rapport à la société telle qu'elle devient. Nous pensons aussi que l'Église doit clairement prendre ses distances par rapport à l'école privée. Alors libérée de ses tâches scolaires et des compromissions politiques induites, elle pourra se consacrer aux engagements vitaux qui devraient être les siens et repenser sa relation avec toutes les composantes de la société française sans arrière-pensées ».
- 6 « Depuis la loi Debré, la république trahie », article dans le dossier « Laïcité » de la revue *Direction*, n° 175.
- 7 *Actes du colloque d'Amiens des 9-10 décembre 1999* - Bruno Poucet - Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie d'Amiens, 2001.
- 8 3 septembre 1940, texte au profit des congrégations religieuses - 18 septembre 1940 : les Écoles normales sont supprimées, le SNI (Syndicat national des instituteurs), la FGE (Fédération générale de l'enseignement) et la Ligue de l'Enseignement sont dissous - 24 novembre 1940 : les « devoirs envers Dieu » sont ajoutés aux programmes de l'éducation - 13 décembre 1940 : les délégations cantonales sont supprimées - 6 janvier 1941 : l'article 2 de la loi Ferry de 1881 est abrogé pour introduire « l'instruction reli-

- geuse » dans les horaires scolaires - 15 février 1941 : remise de biens à l'Église - 15 mai 1941 : concours général ouvert aux candidats du privé - 18 juin 1941 : l'Institut catholique de Paris est reconnu d'utilité publique - 15 août 1941 : les élèves du privé reçoivent des bourses et l'on supprime la gratuité de l'enseignement secondaire - le 2 novembre 1941 : mise en place d'une « caisse des écoles privées ».
- 9 Citée par Jean Cornec dans *Laïcité*, Éditions Sudel, 1965 - Lettre d'Albert Bayet, Président de la Ligue de l'Enseignement, du 18 novembre 1949 à la suite du discours d'investiture de Georges Bidault, Président du Conseil et leader MRP.
- 10 Attribution de bourses aux élèves des établissements privés - Loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951 « portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Éducation nationale) », JO du 23 septembre, page 9.786.
- 11 Subvention à une caisse départementale scolaire ou à l'association de parents d'élèves des établissements privés ; loi n° 51-1140 du 28 septembre 1951 « instituant un compte spécial du Trésor », JO du 30 septembre, page 9.979.
- 12 Décret dit « Poinso-Chapuis » du 22 mai 1948 qui habilite les associations familiales à recevoir des subventions publiques et à les répartir entre les familles nécessiteuses pour faciliter l'éducation de leurs enfants, quel que soit le type d'école où ils sont inscrits : « Le décret, signé en fait à la demande express de Robert Schuman, ouvre une crise gouvernementale grave, les ministres socialistes déplorant une entorse à la laïcité de l'État. Edouard Depreux, ministre de l'Éducation nationale, dénonce l'illégalité d'un texte ne portant pas sa co-signature. Saisi, le conseil d'État conclut à sa légalité mais exige une circulaire d'application signée des deux ministres. De fait, le décret n'est pas appliqué, du moins provisoirement. Mais le gouvernement Schuman en sort affaibli et à terme condamné. Quand André Marie forme le gouvernement suivant, Germaine Poinso-Chapuis est sacrifiée sur l'autel de la laïcité et remplacée par un autre MRP, Pierre Schneider », extrait du site Internet de l'Assemblée nationale.

- 13 Loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 « sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés ».
- 14 Le 11 décembre 1921, sur une proposition de loi tendant à accorder des bourses aux élèves de l'enseignement secondaire privé, l'abbé Lemire fit cette intervention : « Je n'admets pas que l'on mendie sous une forme quelconque l'argent de l'État quand librement on s'est placé en dehors de lui. C'est ce que vous ne voulez pas, moi non plus. Je suis de ceux qui sont tellement soucieux de la liberté qu'ils veulent la conserver complète, intacte. Je ne puis supporter sur ma liberté un contrôle quelconque. Or, si je prends de l'argent à l'État, demain il pourra me faire subir un contrôle. L'État se devra lui-même d'imposer ce contrôle car il ne peut pas donner son argent à n'importe qui pour n'importe quoi... Je veux la paix dans nos communes, je veux que l'argent de tous aille aux écoles ouvertes à tous. Si l'on veut un enseignement spécial, distinct, à part, on est libre, complètement libre, et de cette liberté, je me contente. En me contentant d'elle, je la sauve! »
- 15 *L'esprit laïque*, revue trimestrielle d'idées et de documentation - Direction Henri Aigueperse - E Borne - troisième trimestre 1953.
- 16 L'intitulé de la loi est explicite : « Loi sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés », « privés » avec un « s » pour s'accorder avec « établissements » et non « enseignement ».



Publié en 1932, L'église et l'école de Marceau Pivert est un apport essentiel pour réfléchir aux questions nouvelles posées aujourd'hui par l'évolution inquiétante des rapports entre l'Église, l'État et l'École en France. Instituteur, Marceau Pivert est lui-même engagé dans le combat politique au sein de la SFIO depuis les années 1920 et comme membre du bureau du Syndicat national des instituteurs (SNI). L'originalité de son analyse est de mettre en valeur la signification politique et sociale des débats sur la laïcité dans une perspective historique.

Stage syndical des 16, 17 et 18 mars 2010 : formation des cadres

Le SNPDEN poursuit son effort financier pour la formation syndicale qu'il considère comme une de ses priorités. Avec la décentralisation, nous savons que de nombreuses décisions importantes sont prises au niveau local. Grâce à un travail de formation interne, le SNPDEN tient à doter ses cadres d'outils nécessaires pour assurer, de manière sereine, les négociations tant au niveau académique que départemental.

C'est ainsi qu'après le stage du mois de janvier 2010, ouvert à tous les adhérents, des cadres responsables syndicaux ont été réunis au lycée Buffon, à Paris, durant trois jours, les mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 mars 2010.

Cette formation, à l'adresse de collègues déjà engagés et assurant des responsabilités syndicales, avait pour thème « les outils pour animer la vie syndicale ».

Les interventions de grande qualité ont été assurées par Jean-Claude Durand, proviseur du lycée Buffon et

secrétaire académique de Paris, Joël Olive, secrétaire national de la commission « vie syndicale », et François Torres, secrétaire académique de Versailles.

DIX-SEPT ACADÉMIES ÉTAIENT REPRÉSENTÉES

Parmi les 18 participants, il y avait 15 secrétaires départementaux, un secrétaire académique adjoint, un membre de CSA (conseil syndical académique) et une secrétaire académique.

Les secrétaires départementaux ont tous été élus pour la première fois



à l'automne 2008.

Ces trois journées ont permis aux collègues de travailler sur des études de cas.

Beaucoup d'items ont été abordés et nous citerons :

- les conditions de l'efficacité du travail en groupe ;
- la conduite de projet ;
- les techniques de la négociation ;
- les échanges d'expériences
- et d'autres...

Le travail en groupe, privilégié durant les trois jours, a permis aux participants d'avoir de nombreuses réponses concernant la gestion d'une section locale.

Isabelle Gonzales et moi-même remercions, au nom du SNPDEN, Jean-Claude Durand et tout le personnel du lycée Buffon pour l'excellente qualité de l'accueil et les très bonnes conditions de travail.



Amadou SIMAL
Bureau national
Organisation et
suivi des stages

Interview flash

Pascal PICOT



Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Après dix années de conseiller principal d'éducation, j'ai débuté comme personnel de direction en 2000 dans l'académie de Grenoble. Trois ans plus tard, j'étais nommé dans celle de Nice. J'y suis animateur de bassin, membre du groupe national TICE de l'ESEN et participe à la formation initiale sur l'académie. Syndiqué au SNPDEN dès 2000, je suis membre du CSA de Nice depuis septembre 2009, chargé de la communication locale (site et lettre académiques).

Tu as souhaité participer à ce stage. Pour quelles raisons et qu'attends-tu de ces trois journées ?

Deux raisons m'ont amené ici : la première est la volonté de m'impliquer davantage dans l'animation académique ; la seconde correspond à un besoin personnel de travailler sur la communication. J'attends de ce stage une formation dans ce domaine et ce que j'ai pu y apprendre a accentué encore mes motivations.

Si tu n'avais qu'un mot pour définir cette formation, lequel choisirais-tu ?

« Adéquate ».

Dominique MARTY



Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Personnel de direction depuis onze ans, je suis principale d'un collège de la banlieue toulousaine. J'assume depuis octobre 2009 les fonctions de secrétaire départementale du SNPDEN de la Haute-Garonne.

Tu as souhaité participer à ce stage. Pour quelles raisons et qu'attends-tu de ces trois journées ?

Dans mes nouvelles fonctions au sein du SNPDEN, ce stage était l'opportunité d'acquérir des outils pour organiser, animer les réunions syndicales dans mon département. Je souhaitais également me former dans le domaine des techniques de communication locale.

Si tu n'avais qu'un mot pour définir cette formation, lequel choisirais-tu ?

« Constructive ».

Hervé BORD



Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Conseiller principal d'éducation pendant onze années, je suis devenu personnel de direction en 1998. Après avoir dirigé le collège de Prauthoy en Haute-Marne pendant six ans, j'ai été nommé principal du collège Marie Curie à Troyes, en 2004. Secrétaire départemental du SNPDEN de l'Aube, je suis membre du CSA de l'académie de Reims.

Tu as souhaité participer à ce stage. Pour quelles raisons et qu'attends-tu de ces trois journées ?

Je souhaitais prendre de la distance, du recul pour analyser le fonctionnement syndical départemental et académique mais aussi bénéficier des expériences et des apports des collègues. A mon retour dans l'académie de Reims, j'espère mettre en œuvre tout ce que le stage m'aura apporté.

Si tu n'avais qu'un mot pour définir cette formation, lequel choisirais-tu ?

« Utile », « nécessaire », voire « obligatoire » pour les cadres du syndicat.

Catherine FLECHER



Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je viens de l'académie de Nantes où je suis secrétaire départementale de la Loire-Atlantique. Militante au SNPDEN dès mon entrée en fonction dans le corps des personnels de direction, je suis « un pur produit » de l'Éducation nationale ; certifiée de lettres, je suis actuellement principale du collège Anne de Bretagne à Saint-Herblain après avoir débuté en tant qu'adjointe en collège et en lycée général et technologique.

Tu as souhaité participer à ce stage. Pour quelles raisons et qu'attends-tu de ces trois journées ?

Je souhaite redynamiser la syndicalisation en Loire-Atlantique. Pour cela, je dois approfondir mes connaissances en termes de gestion de conflits, de conduite de réunion, de « posture » en audience et acquérir au cours de ce stage des outils pour mener à bien ces missions.

Si tu n'avais qu'un mot pour définir cette formation, lequel choisirais-tu ?

« Très professionnelle ».

Damien PETITJEAN



Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Après avoir enseigné l'histoire-géographie pendant dix ans, j'ai été faisant-fonction en collège et lycée professionnel. Depuis 2007, je suis proviseur adjoint de la cité scolaire Pierre et Marie Curie de Neufchâteau, dans les Vosges. Au CSA de l'académie de Nancy-Metz, je suis responsable de la commission « carrière » et, au niveau départemental, je suis adjoint au SD des Vosges.

Tu as souhaité participer à ce stage. Pour quelles raisons et qu'attends-tu de ces trois journées ?

J'ai souhaité participer à ce stage car, compte tenu de ma volonté de prendre des responsabilités au niveau syndical, j'ai pris conscience de manques dans ma capacité à communiquer, à préparer et à animer des réunions syndicales, des audiences avec la hiérarchie.

Je souhaite donc, au cours de ce stage, pouvoir professionnaliser davantage mon action syndicale.

Si tu n'avais qu'un mot pour définir cette formation, lequel choisirais-tu ?

« Excellente » !!!



Isabelle GONZALES
Bureau national
Organisation et suivi des stages



Discours de Philippe Vincent, mandaté par le SNPDEN, devant les congressistes du Syndicat national des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (SNIA-IPR), le vendredi 19 mars

1^{er} congrès national du SNIA-IPR

Je voudrais en préambule vous transmettre, au nom du SNPDEN-UNSA-Éducation, les salutations de Philippe Tournier, notre secrétaire général, dont je dois excuser l'absence aujourd'hui à cette tribune, retenu qu'il est par une journée banalisée organisée dans son établissement sur la réforme du lycée. Les personnels de direction, même investis d'une importante responsabilité syndicale, se doivent d'être présents sur le terrain de la réforme.

De ce point de vue, le choix que nous avons fait, au sein du Bureau national, de tous conserver des fonctions effectives de direction d'établissement constitue, en termes d'analyse de fonctionnement du système et de problématique d'établissement, une évidente valeur ajoutée dans notre action syndicale auprès des instances dirigeantes, à tous les niveaux.

Mais c'est une problématique que vous connaissez aussi bien que nous sans que j'aie besoin de m'y appesantir.

En effet, bien des éléments de nos missions nous rapprochent, au quotidien, de l'action en matière de pilotage des équipes pédagogiques. Comme vous, je le pense, le SNPDEN se pose les questions des chemins qu'il conviendrait d'emprunter pour qu'à l'administration par l'injonction se substituent, au fil du temps et des évolutions, des notions, plus pertinentes, « d'évaluation », « d'audit » et de « conseil » pour les enseignants comme pour les établissements.

On voit bien aujourd'hui, et certains exemples étrangers peuvent nous éclairer à ce propos, qu'il conviendra progressivement de passer d'une culture de normes artificiellement déclarées et, au réel, fondamentalement peu efficaces, à une action basée dans la durée sur l'accompagnement et la formation.



À cet égard, nous sommes loin de penser que le processus de mastérisation qui se met en place, sur la base d'un choix idéologique contestable, soit le bon exemple de la voie à suivre pour respecter les principes énoncés ci-dessus.

Il nous apparaît, en ce sens, assez évident que ces processus ne pourront s'imposer, si on veut bien croire à leur efficacité potentielle pour accompagner les évolutions positives souhaitables dont aurait grand besoin notre institution, qu'avec, entre autres nécessités, un rapprochement des corps d'encadrement.

Le SNPDEN souhaite, en tous cas, s'inscrire dans cette dynamique et conduire cette réflexion prospective car il nous semble qu'elle constitue, à terme, une évolution incontournable dont nous ne pourrions ensemble faire l'économie.

C'est pourquoi, tirant les leçons des impacts négatifs de la reconduction continue de modèles standardisés d'administration, dont on voit

bien que le caractère vertical a atteint aujourd'hui ses limites, nous nous déclarons favorables à aborder une réflexion globale sur les notions de gouvernance du système.

Le travail que nous menons actuellement avec la direction de l'Encadrement autour d'un projet de *charte de gouvernance des EPLE* va clairement dans ce sens, en complément des textes déjà actés en 2006 autour de la *charte de pilotage*.

Les EPLE sont devenus aujourd'hui des systèmes complexes, multipolaires et plurifonctionnels, qui nécessitent, si l'on veut en améliorer encore plus nettement l'efficacité au bénéfice du maximum d'élèves, l'action d'un encadrement expert, associant personnels de direction et d'inspection.

Cette nécessité sera d'autant plus essentielle que l'on renforcera et amplifiera, et c'est heureusement et pour une fois le cas dans le cadre des réformes en cours, les marges d'autonomie des établissements.

Les sujets communs d'approches partagées ne manquent donc pas entre nos deux organisations et le SNPDEN, fort de sa représentativité fortement majoritaire dans le corps des personnels de direction, est prêt à aborder avec vous l'ensemble du champ de ces questions afin d'y faire bouger les lignes de manière significative. C'est notre conception d'un syndicalisme de réflexion, de propositions mais aussi d'actions sur tous les plans de nos domaines de compétences et de responsabilités.



Philippe Vincent
Secrétaire national
Responsable de la
commission « carrière »

Rencontre avec Jean-Yves Rocca, secrétaire général

PFR et EPLE : le point de vue d'A & I

Au ministère de l'Éducation nationale, la PFR (Prime de fonction et de résultat) est instituée à compter du 1^{er} septembre 2009. L'arrêté du 4 août 2009 et la circulaire du 23 juillet 2009 traduisent les modalités de sa mise en œuvre.

Laurence Poncet,
membre du bureau national
(développement de la carrière
et statut):



**Comment le syndicat A & I a-t-il
abordé les négociations
sur la PFR ?**

Jean-Yves Rocca,
secrétaire général d'A & I:



La problématique des rémunérations indemnitaires des personnels administratifs de l'Éducation nationale est celle de rémunérations inférieures, en moyenne, à celles des autres ministères.

Dans le secteur particulier des EPLE, l'occupation d'un logement de fonction par nécessité absolue de service constituait un obstacle juridique au versement d'indemnités alors que d'autres catégories de personnels logés pouvaient en percevoir. Nous avons voulu mettre fin à cette injustice et rétablir l'équité indemnitaire avec ce nouveau dispositif. C'est ce que nous avons fait, le 9 octobre 2008, en signant le relevé de conclusions avec le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos.

**LP: Cette volonté de voir
augmenter les rémunérations
indemnitaires des personnels
vous a amené à accepter une
rémunération au mérite...**

JYR: Le mérite et l'individualisme dans la Fonction publique existaient depuis longtemps (IAT-IFTS modulées de 1 à 8) et, même si d'autres syndicats critiquent notre action, celle-ci aura permis de minimiser les dimensions de mérite et d'individualisme dans la PFR. D'ailleurs *Le Figaro*, 5 jours après la signature du relevé de conclusions avec Xavier Darcos, ne s'y trompe pas: A & I — UNSA a obtenu que la part individuelle soit réduite à néant en 2009 et 2010 dans la catégorie B (personnels intermédiaires) et qu'elle ne puisse varier que de façon très limitée pour la catégorie A (cadres). On va substituer à des primes collectives des primes individuelles qui seront les mêmes pour tout le monde... La direction de la Fonction publique est inquiète de voir son projet dénaturé ». Exit la rémunération au « mérite idéologique ». Place à la reconnaissance, légitime, du travail et des responsabilités liées aux fonctions exercées.

**LP: Qu'avez-vous concrètement
obtenu dans le cadre de la PFR ?**

JYR: Le texte de la Fonction publique prévoit, pour le coefficient multiplicateur de la part Résultat-R, un chiffre de 0 à 6. Nous avons obtenu un plancher à 1.

Nous avons profité de la PFR pour lever des verrous bloquants, notamment concernant les personnels logés qui n'avaient pas droit à l'IFTS. Tous les personnels logés en EPLE voient leurs primes indemnitaires augmenter dès 2009. Par exemple, l'attaché non gestionnaire logé qui ne touchait rien, aura une prime de 1.600 €. Le mécanisme de la PFR permet aussi d'y ajouter la reconnaissance de la part Fonctions-F avec 50 % de la part F du gestionnaire (ex. indemnité de gestion) dans de nombreuses académies.

Mais, surtout, nous avons obtenu l'assurance que le taux moyen des rémunérations indemnitaires des personnels de l'Éducation nationale soit progressivement porté d'ici 2011 au taux moyen interministériel. Les remontées académiques montrent que cet objectif sera atteint, voire dépassé dès 2010. Nous voulons généraliser sur l'ensemble du territoire « ces bonnes pratiques ».

**LP: La modularité de la PFR est
liée à l'évaluation des personnels,
quel est votre point de vue sur
ce sujet ?**

JYR: Le dispositif d'évaluation des personnels par le supérieur hiérarchique N + 1 nous semble aujourd'hui satisfaisant puisqu'il est contradictoire. Les personnels ont la possibilité de

remettre en cause l'évaluation. Cela se pratique déjà aujourd'hui.

Le plancher à 1 du coefficient de la part R entraîne une modularité atténuée et donc une importance moindre de l'évaluation sur la prime totale.

Par ailleurs, il n'y a pas de marge financière suffisante, ni une réelle volonté politique dans les académies pour que la PFR devienne un outil influent de la gestion des ressources humaines. L'évaluation a un intérêt bien au-delà de la PFR et permet la reconnaissance de l'investissement de l'agent par le supérieur hiérarchique.

Enfin, la PFR a le mérite de rendre les rémunérations indemnitaires plus transparentes. Finies les primes de Noël attribuées sur des critères rarement définis !

LP : Maintenant que la circulaire du 23 juillet 2009 décrit les modalités de la mise en œuvre de la PFR, que va-t-il se passer ?

JYR : Le chantier des cotations des emplois est ouvert dans les académies. Les négociations déconcentrées vont contraindre les recteurs à réfléchir à l'adéquation entre le grade et l'emploi occupé, ce qui n'est pas la règle aujourd'hui. Une meilleure définition des postes sera nécessaire. C'est certainement sur ce champ que l'État a le plus à gagner en termes d'efficacité, comme les personnels en termes de requalification d'emplois.

Pour l'instant, la PFR s'applique à la catégorie A. 2010 sera l'année du B dans l'Éducation nationale. La catégorie C sera peut être aussi un jour concernée. Une révolution culturelle semble en marche. On ressent un besoin de reconnaissance de l'investissement personnel parmi les personnels de catégorie C.

Nous voulons que « l'État-employeur » reconnaisse les compétences réellement exercées par nos collègues par la VAE (Validation des acquis de l'expérience) ou la RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle). Aujourd'hui, nous comptons environ 60 % de personnels de catégorie C, 35 % en B et 15 % en A. Demain, nous voulons que la VAE ou la RAEP permette d'arriver à un pyramidage plus conforme aux compétences exercées dans les services et les EPLE : 25 % en C, 50 % en B et 25 % en A.

La « gestion des ressources humaines de qualité » relève plus du discours convenu que d'une pratique réelle dans nos secteurs de travail. Nous voulons contraindre notre employeur à négocier sur cette question. C'est tout le sens du programme de travail signé le 9 mars 2010 avec les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La PFR constitue, en termes de GRH, un levier de l'équité indemnitaire pour les personnels administratifs mais aussi un révélateur de l'inadéquation postes/emplois.

Compte rendu de la rencontre SNPDEN-A & I du mardi 16 février 2010

Rencontre SNPDEN — A & I

SNPDEN :
Philippe Tournier,
Michel Richard,
Pascal Bolloré,
Anne-Sophie Retourné.

A & I :
Jean-Yves Rocca,
Jean-Marc Bœuf,
Charles Dauvergne,
Philippe Mesnier.



Cette rencontre se fait dans le cadre du suivi des relations entre les deux organisations syndicales de l'UNSA-Éducation.

À l'ordre du jour, divers points sont abordés, tels que la mastérisation, la réforme des lycées, la taille des EPLE et le projet de création d'EPEP, les systèmes informatisés, les GRETA, les équipes de direction, les relations des cellules syndicales académiques.

LA MASTÉRISATION

Le SNPDEN a voté contre au CNESER. Philippe Tournier explique où en est la mastérisation mais précise que certaines questions ne sont pas encore réglées. A propos des stagiaires M1/M2, le SNPDEN a donné un mot d'ordre aux chefs d'établissement : ne pas les accueillir car l'EPLE n'est pas formateur au niveau master. Aujourd'hui, il faudrait la signature d'une convention ; or il n'y a que le CA qui puisse accorder l'autorisation de signer. Les stages qui étaient obligatoires pour les stagiaires sont devenus facultatifs.

LA RÉFORME DES LYCÉES

Le SNPDEN approuve cette réforme et soutient aussi le conseil pédagogique. Philippe Tournier explique que la coloration des postes est du domaine de l'État (les établissements ne donnent qu'un avis) alors que la répartition de la DGH disjointe est de la compétence des EPLE. La répartition ne doit pas forcément se faire par discipline.

C'est la première fois qu'un arrêté donne l'horaire par classe. Un système qui serait partout le même augmenterait les inégalités ; il faut adapter. Tout dépend des académies : illisibilité totale. Il est probable que certaines académies aient gardé des heures de côté pour leur politique éducative.

LA TAILLE DES EPLE

Il faudrait une taille minimale : quand la structure est trop petite, l'EPLE n'a pas de sens. Voilà pourquoi le SNPDEN soutient les établissements

multisites. Dans les petites villes, deux lycées se font parfois concurrence.

En ce qui concerne la création d'EPEP, le SNPDEN se montre très réservé car, à terme, il est légitime qu'ils veuillent devenir des EPLE mais il n'y aura pas de moyens financiers pour assumer. Le SNPDEN se place donc dans l'optique de l'EPLE du socle commun.

LES SYSTÈMES INFORMATISÉS

Le SNPDEN constate que les choses n'évoluent pas. Jean-Yves Rocca demande si les informations en sa possession concernant une demande formulée par le SNPDEN auprès de la direction de l'Encadrement (DE) d'une réécriture de la charte de pilotage sont fondées. Philippe Tournier affirme que ce n'est absolument pas le cas mais qu'une négociation est en cours relative au projet de charte de gouvernance élaborée par la DE.

A priori, le ministère fait montre d'un intérêt nouveau pour la question des systèmes informatisés. Normalement, les inscriptions devaient pouvoir être faites en ligne depuis janvier 2009 mais, à l'heure actuelle, il y a toujours besoin de recourir au dossier « papier ». Le SNPDEN a donné des consignes de ne pas installer les nouvelles applications de SCOMET-SDO (application qui doit permettre de suivre les élèves décrocheurs).

LES GRETA

La formation continue est dans les missions des EPLE mais, au ministère de l'Éducation nationale, ce sujet ne semble plus intéresser. D'ailleurs, les GRETA ont disparu des indicateurs de la LOLF. Pour le SNPDEN, il y a lieu de revoir les GRETA.

LES ÉQUIPES DE DIRECTION

A & I précise qu'il faut sortir de la situation de clair-obscur des équipes de direction. Il y a nécessité à clarifier le positionnement de « l'intendant ». Il est à signaler que l'ARF ne veut pas décentraliser les gestionnaires pour conserver l'unicité de l'équipe de direction.

Jean-Yves Rocca déplore que, dans certaines académies, les sections syndicales ne parviennent pas à travailler ensemble. Deux exemples d'académies sont cités : Poitiers et l'Île-de-France.

Nos deux organisations insistent sur la nécessité de se rencontrer, d'échanger et d'arrêter des positions communes.

* Les deux délégations sont d'accord pour organiser conjointement un colloque en octobre 2010 sur le thème « 1985 - 2010, l'EPLE a 25 ans ».

* Une prochaine réunion conjointe aura lieu au siège du SNPDEN.



Michel RICHARD
Secrétaire
général adjoint

Un nouveau secrétaire général pour le SE-UNSA

Isabelle Poussard, permanente : Christian, tu viens d'être élu secrétaire général du Syndicat des Enseignants-UNSA au congrès de Brest. Quels sont, actuellement, pour les enseignants, les problématiques qui les touchent ?

Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA :



De très nombreux sujets affectent aujourd'hui nos collègues enseignants. La préoccupation principale est sans nul doute la dégradation progressive de leurs conditions de travail. Mais comment pourrait-il en être autrement dans le contexte économique et politique actuel qui a fait du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite un dogme ? Là où il faudrait investir pour que l'École de la République soit moins inégalitaire, ce ne sont que restrictions qui étranglent la démocratisation du système éducatif.

Nos collègues souffrent. L'école publique souffre. C'est pour cela qu'avec de nombreuses associations, syndicats (dont le SNPDEN), mouvements pédagogiques, nous avons lancé un Appel national pour l'école publique * qui a déjà rassemblé plus de 120.000 signataires, ce qui montre l'attachement de nos concitoyens à notre école publique.

Il est un autre sujet qui préoccupe nos collègues, c'est bien sûr celui du pouvoir d'achat et la revalorisation proposée par Luc Chatel laisse 75 % d'entre eux sur la touche. Nous sommes loin des promesses présidentielles de la *Lettre aux éducateurs*. Le ministère considère que l'avalanche d'heures supplémentaires ou les primes qui se multiplient sont des éléments de revalorisation. Nous ne pouvons pas être d'accord avec un système qui individualise de plus en plus les rémunérations, les rendant ainsi aléatoires au gré des carrières de chacun.

IP: Quels sont les autres enjeux de ton mandat ?

CC : L'avenir du syndicalisme devient une question cruciale. Dans le cadre interprofessionnel, les nouvelles règles de représentativité sont en train de modifier en profondeur la géographie syndicale. La Fonction publique et l'Éducation nationale vont, elles

aussi, connaître des évolutions qui vont modifier le paysage mais aussi les pratiques syndicales. De nombreuses organisations syndicales vont disparaître. Dans le même temps, les nouvelles règles vont faire glisser le centre de gravité de la représentativité des syndicats vers notre fédération l'UNSA-Éducation. Nous devons nous préparer à ces échéances qui – on commence à le mesurer - vont accentuer les clivages entre progressistes et conservateurs.

Le syndicalisme français souffre de sa division et de son morcellement. On peut espérer que ces nouvelles règles vont renforcer le mouvement syndical, le rendre plus lisible et surtout plus efficace. Il s'agit là d'un véritable enjeu démocratique.

IP: La future formation des enseignants est inquiétante. L'avis du SE-UNSA sur cette question ?

CC: Xavier Darcos a liquidé la formation des enseignants pour des raisons budgétaires mais aussi pour des raisons idéologiques. Les IUFM et la pédagogie étaient considérés comme à l'origine des maux de notre système éducatif. Il fallait remettre le savoir au centre du système éducatif... La catastrophe annoncée est en train de prendre forme et le ministère s'entête dans un choix qui mène droit dans le mur. Cette option

va à rebours de ce qui est indispensable, à savoir la maîtrise des gestes professionnels car enseigner est un métier qui s'apprend. La seule maîtrise des contenus disciplinaires ne peut aujourd'hui suffire. La réponse qui consiste à imiter un tuteur, à enseigner par mimétisme, est vouée à l'échec et prépare une entrée douloureuse dans le métier pour les futurs professeurs. Le SE-UNSA continue de demander le retrait de cette réforme.

IP: Comment vois-tu les relations entre le SE-UNSA et le SNPDEN ?

CC: Nous appartenons à la même fédération, l'UNSA-Éducation, et dans ce cadre nous avons des contacts réguliers empreints d'écoute et de respect mutuel. Sur de récents sujets d'importance, nous avons chaque fois que possible agi ensemble en toute cohérence. Ce fut le cas sur la mastérisation ou la réforme du lycée par exemple. Nous gagnons ainsi en crédibilité auprès de nos interlocuteurs ministériels. Sur d'autres sujets, comme celui de l'éventuelle création d'établissements du premier degré, nous n'avons pas les mêmes analyses. Nous allons en discuter, échanger nos arguments et cela avec les autres syndicats concernés (SIEN et A&I). Nous essayons en tout cas de mener un véritable travail fédéral dans l'UNSA-Éducation.



Je signe l'appel national pour l'École publique

Nom : Prénom :

Activité :

Ville : Code postal :

Coupon à renvoyer à : Appel national pour l'École publique
209, boulevard St-Germain - 75007 Paris

J'agis pour l'École publique en 2 étapes :

1 : Je signe et je renvoie.

2 : Je reproduis ou télécharge(*) la pétition pour la faire signer autour de moi.

(*) www.appelpourlecolepublique.fr

www.se-unsa.org

Gros plan sur...

L'académie d'Amiens

LE MOT DE LA SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE

Actuellement proviseure du lycée des métiers Paul-Langevin à Beauvais, j'y termine cette année ma carrière, entièrement passée dans l'académie d'Amiens. Chef d'établissement depuis 1981, j'ai exercé mes fonctions dans divers établissements et dans les 3 départements: Somme, Aisne, Oise.

J'ai milité au SNPDES puis au SNPDEN. Au fil des mutations, je me suis investie dans chaque bureau départemental et j'y suis devenue secrétaire départementale à chaque fois. J'assume les fonctions de SA depuis 2006. C'est le travail en équipe, la vraie convivialité des réunions de bureau et le soutien de nombreux adhérents qui me permettent d'assurer cette fonction très prenante avec toujours autant de plaisir.

La section académique syndique plus d'un personnel de direction sur deux et a vu, cette année encore, son nombre d'adhérents augmenter sensiblement (+ 10 %). Le SNPDEN est présent dans les instances officielles et dans les différents groupes de travail académiques et départementaux. Il détient 5 sièges sur 6 à la CAPA (commission administrative paritaire académique).

Même si, quelquefois, la participation effective aux réunions n'est pas toujours aussi massive qu'on le souhaiterait, force est de constater que les collègues apportent leur soutien réel et que la présence de beaucoup de nouveaux et jeunes collègues est un gage, pour l'avenir, de dynamisme et de prospérité pour notre syndicat.

La relève est assurée...

PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE

L'académie d'Amiens, qui vient de fêter son bicentenaire, est composée de trois départements: l'Aisne (02), l'Oise

(60) et la Somme (80) et correspond au territoire de la région Picardie.

La Picardie compte environ 1,9 million d'habitants, pour une superficie de près de 20.000 km². C'est une région au climat océanique tempéré (70 kilomètres de côte), qui devient plus continental en allant vers l'est. Deux importantes rivières, l'Aisne et l'Oise, ainsi qu'un fleuve, la Somme, donnent leurs noms aux trois départements de la région. L'eau y domine avec plus de 700 km de voies navigables et 1.200 km de rivières qui sillonnent la région. La Picardie a conservé un territoire très rural dominé à 70 % par les surfaces agricoles utiles. Les boisements couvrent 17 % de la région. Les 11 % restants correspondent aux zones urbanisées.

C'est une région de plaines et de plateaux, pratiquant une agriculture intensive, avec une industrie diversifiée, traversée par de grands axes de communication. Poumon vert entre Lille et Paris, la Picardie compte quelques unes des plus belles forêts domaniales de France, anciens terrains de chasse de prédilection des rois, qui composent un ensemble de 343.000 hectares.

Tous les siècles ont laissé leur empreinte en Picardie. Berceau de la France, elle rayonne par la diversité de son histoire, des lieux et monuments marquants. Entre les Flandres et Paris, la Picardie fut longtemps une terre-frontière constamment en alerte, sur laquelle comptait tout le royaume, Paris en particulier, dont elle était le dernier rempart. Perpétuel champ de bataille et d'invasions, contrainte de développer une culture de fortification vitale, elle a subi pillages, ravages et ruines. Le paroxysme fut atteint lors des deux dernières guerres mondiales, en particulier la première, la « Grande Guerre », qui vit la ligne de front s'établir dans la Somme et dans l'Aisne. Toutes ces épreuves traversées ont développé chez le Picard des traits de caractère marqués. Ainsi, la méfiance, le repli sur soi, mais aussi une grande noblesse dans l'action, une élégance du cœur, une fidélité et une grande capacité d'intériorisation.



« Si l'on oublie les guerres et les souffrances qu'ils ont dû endurer, on ne comprend rien aux Picards », affirme l'historien Philippe Nivet. La Picardie, théâtre d'hécatombes, est devenue, malgré elle, le tombeau de l'Europe. C'est ici que le mot « respect » prend tout son sens. Transmettre le souvenir, c'est avoir un profond respect pour ce qui s'est passé. Il y a une volonté d'éduquer les générations futures avec le souci de ne pas trahir. Ici ou là... la mémoire des hommes venus se sacrifier pour la liberté des générations suivantes est honorée comme il se doit et s'inscrit ainsi, dans l'immensité du temps.

EN TERME DE FORMATION...

La Picardie se situe dans les derniers rangs pour la plupart des indicateurs. Même si le niveau s'est amélioré comme ailleurs grâce à un accès élargi au baccalauréat, la région ne rattrape guère son retard. Les structures socio-professionnelles et, plus encore, le niveau d'éducation des parents, expliquent en partie la moindre réussite scolaire.

Il apparaît que l'héritage socio-culturel pénalise les enfants picards. Les parcours scolaires sont moins diversifiés qu'ailleurs et semblent en partie liés à une moindre ambition des familles picardes vis-à-vis de la réussite scolaire.

L'ACADÉMIE EN CHIFFRES

LES RESSOURCES HUMAINES			
Chefs d'établissement et adjoints			423
Personnels ATOS			3.082
MI, surveillants et assistants d'éducation			1.717
Conseillers principaux d'éducation			381
Personnels sociaux et de santé			420
C.O.P et directeurs de CIO			150
	PUBLIC	PRIVÉ	TOTAL
Enseignants premier degré	10.596	937	11.533
Enseignants second degré	12.967	2.267	15.234
Stagiaires IUFM			844

LES ÉTABLISSEMENTS				
	AISNE	OISE	SOMME	ACADÉMIE
SECTEUR PUBLIC				
Lycées	15	16	13	44
LP	12	18	14	44
Collèges	57	66	50	173
SECTEUR PRIVÉ SOUS CONTRAT				
Lycées	8	9	9	26
LP	6	5	8	19
Collèges	12	14	16	42

LES EFFECTIFS				
	AISNE	OISE	SOMME	ACADÉMIE
Public	41.667	61.975	37.986	141.628
Privé	6.506	10.137	11.393	28.036

LES PERSONNELS DE DIRECTION				
FEMMES		HOMMES		TOTAL
CHEFS	ADJOINTS	CHEFS	ADJOINTS	
Dans l'Aisne				
21	14	59	39	133
Dans l'Oise				
41	38	51	40	170
Dans la Somme				
19	26	49	26	120
DANS L'ACADEMIE				
81	78	158	105	423

LA SYNDICALISATION

Dans l'académie d'Amiens, le SNPDEN syndicalise plus d'un personnel sur deux et est arrivé loin devant aux dernières élections professionnelles, remportant 5 sièges sur les 6 à pourvoir. Notre syndicat est représenté dans toutes les commissions et groupes de travail tant au niveau du rectorat que sur celui des collectivités de rattachement, région et départements.

La participation des adhérents à la vie syndicale (AGA, AGD) est très variable suivant les départements et l'actualité. Nous regrettons parfois le manque de participation à l'activité syndicale et, par la même, le manque de réflexion et d'action commune de tous. Le développement des diverses technologies de communication à distance et la multiplicité des informations modi-

fient nos comportements individuels et doivent donc nous amener à une adaptation fonctionnelle.

LES RELATIONS AVEC LE RECTORAT

Il se trouve que notre académie voit un *turn over* important de recteurs, ces dernières années : 6 recteurs en 8 ans. Cela nous contraint à reconstruire sans cesse un dialogue et à adapter notre négociation. Le groupe permanent (dit « Blanchet ») fonctionne toutefois correctement au rythme d'environ 3 réunions par an. Les échanges y sont libres et constructifs.

Lors des CAPA, en particulier au sujet des promotions, le SNPDEN, par l'adoption d'un barème objectif, inter-

vient chaque année pour défendre des collègues et pour exiger du recteur la qualification des critères retenus. Nous constatons encore, avec indignation, une moindre promotion des adjoints et des femmes.

LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Un groupe permanent siège également à la région. Le SNPDEN y est là aussi fortement représenté. Les relations sont plutôt bonnes avec les différents services mais nous devons déplorer aussi des difficultés relationnelles avec certains élus et particulièrement au sujet de la gestion des personnels TOS.

LA COMMUNICATION INTERNE

Depuis plusieurs mois, le SNPDEN académique a fait évoluer ses moyens de communication. Le site internet a été rénové (<http://amiens.snpden.net>) et accueille chaque jour près de 30 visiteurs, avec une moyenne de 3,46 pages vues par visite. Les visiteurs s'orientent majoritairement sur la page d'accueil (37,53 % des visiteurs) ouverte à tous. Ils peuvent y retrouver des informations nationales (*Lettres de Direction*) et locales. Ils s'orientent aussi sur les pages liées aux mutations et sur les informations académiques qui ne sont accessibles qu'aux adhérents et qui sont transmises par tous les personnels du SNPDEN qui siègent dans les différents groupes de travail. Le site est mis à jour quotidiennement. Les personnels de direction peuvent, depuis quelques semaines, s'abonner à un flux RSS qui leur permet d'être informés par mail, par des marque-pages pour les mises à jour du site.

Le site du SNPDEN est devenu en quelques semaines une référence. Nous avons développé *L'actualité syndicale de l'académie d'Amiens* diffusée chaque mois, par mail, à l'ensemble des personnels de direction grâce à une liste de diffusion. La lettre mensuelle est composée principalement de résumés, avec des liens vers le site académique.

Françoise WISNIEWSKI
Secrétaire académique

Laurent Martinel
 Proviseur adjoint au lycée J.-B.
 Delambre à Amiens



MON ÉTABLISSEMENT

Je suis proviseur adjoint dans un lycée d'enseignement général et technologique de 600 élèves, implanté dans une zone urbaine sensible, le quartier nord d'Amiens. Mon établissement fait partie d'une cité scolaire dans laquelle il y a également un lycée professionnel, le LP Montaigne, sur lequel j'ai également exercé la fonction de proviseur adjoint en tant que faisant-fonction.

L'équipe de direction est donc composée d'un proviseur, de deux adjoints, chacun nommé sur un établissement, et d'un agent comptable. On peut adjoindre, à cette équipe, un chef de travaux industriel car les deux établissements proposent chacun des formations à vocation industrielle dans les domaines de l'automobile, de la carrosserie, de l'électrotechnique, des sciences de laboratoires, de l'imprimerie et des transports routiers et ce, du CAP à la licence professionnelle. On retrouve également au lycée les baccalauréats généraux classiques (S, L, ES).

Le lycée Delambre bénéficie de plusieurs labels : il est classé « ambition réussite » et lycée d'excellence « arts et culture ». Le LP est également « lycée des métiers ».

La population accueillie dans les deux établissements est paradoxalement très diversifiée, malgré son implantation au cœur du quartier nord. Au lycée, les collèges du secteur de recrutement sont à la fois implantés dans le quartier mais aussi en zone rurale, en dehors d'Amiens. Les formations en STL mais aussi les BTS, uniques dans l'académie, contribuent également à la diversité du recrutement en termes d'origine géographique. Les formations du LP, rares

dans le département, voire dans la région, assurent d'autre part un recrutement large et diversifié.

MON PARCOURS AVANT D'ARRIVER SUR CE POSTE

Je suis entré dans l'Éducation nationale en tant que PLP de vente en septembre 1997, dans une cité scolaire située en zone rurale. Mon premier chef d'établissement m'a rapidement fait confiance en me donnant la responsabilité, dès 1999, de coordonner l'équipe d'économie-gestion du LP. En septembre 2000, date à laquelle des postes de chef de travaux « tertiaire » ont été créés en LP, j'ai occupé cette fonction à mi-temps dans mon établissement. Ce premier rapprochement fonctionnel de l'équipe de direction m'a permis de m'initier à quelques tâches du travail de personnel de direction. En septembre 2007 et dans l'optique de préparer le concours, je suis devenu proviseur adjoint faisant-fonction au LP Montaigne. Cette première expérience d'un poste de direction m'a été bénéfique et m'a permis d'obtenir le concours plus facilement.

MON DÉBUT DE CARRIÈRE DANS LA FONCTION DE PERSONNEL DE DIRECTION

J'ai eu la chance, comme je l'ai expliqué, d'avoir été chef de travaux et d'avoir fait fonction pendant une année au LP avant d'avoir le concours et d'être nommé sur un poste en lycée. Les outils informatiques m'étaient déjà familiers ; les tâches d'organisation quotidienne, généralement dévolues à l'adjoint, bien que très diversifiées et très preneuses de temps, ne m'ont pas posé trop de difficultés, la relation avec les enseignants non plus. Bien sûr, la gestion du temps reste un problème sur plusieurs périodes de l'année scolaire, sachant que je continue, en plus, à aller régulièrement en formation et suis donc absent de l'établissement mais l'expérience et l'apprentissage de la délégation devraient me permettre d'évoluer favorablement dans ce domaine.

Ma crainte, en arrivant en lycée, établissement dans lequel je n'avais jamais exercé, se situait plutôt dans la découverte de formations nouvelles, d'enseignants aux statuts différents et aux méthodes pédagogiques autres que celles utilisées en LP. Cette crainte s'est rapidement dissipée au fil des contacts quotidiens et des travaux menés de

concert.

Ma frustration, au bout de deux (et même de trois) années dans le poste d'adjoint, reste d'avoir en permanence le « nez dans le guidon », même si je prends aujourd'hui les événements avec beaucoup plus de recul et de sérénité qu'auparavant. Je sais qu'il me reste à apprendre, notamment au niveau de la définition et de la mise en place d'une politique d'établissement et dans la gestion quotidienne des « ressources humaines » de l'établissement.

APRÈS LA TITULARISATION

J'arrive en fin de parcours de formation. Après la titularisation, je vais continuer à travailler au développement de l'établissement et, notamment, à l'actualisation de sa carte des formations pour suivre, surtout dans le domaine automobile, l'évolution et l'arrivée des véhicules électriques.

J'imagine mon prochain poste en LP ou en collège. L'enseignement professionnel reste celui auquel je suis « philosophiquement » le plus proche. Développer des formations en apprentissage et au GRETA sont des tâches qui me passionnent. Bien sûr, j'espère aussi découvrir le collège, dernier type d'établissement qui m'est encore inconnu dans une pratique quotidienne.

L'ADHÉSION AU SNPDEN

Mon adhésion au SNPDEN s'explique par :

- mon souhait d'être représenté par un syndicat fort au niveau des instances nationales ;
- ma volonté d'obtenir des informations complémentaires, porteuses d'un autre point de vue que les informations officielles qui peuvent nous parvenir de notre hiérarchie. Cela est d'autant plus important dans la période actuelle, marquée par de nombreuses réformes ;
- mon envie de faire partie d'un réseau professionnel, composé d'autres personnels de direction qui peuvent m'apporter leur aide sur des problématiques que je ne maîtrise pas ;
- le souhait de voir défendre les grandes valeurs qui régissent notre système éducatif.

Marie-Hélène Pauly
 Provisoire adjointe au LP J.-B. Corot
 à Beauvais



MON ÉTABLISSEMENT

Je travaille comme provisoire adjointe dans le lycée des métiers Jean-Baptiste Corot. L'offre de formation y est importante: de nombreux CAP et baccalauréats professionnels de l'habitat et du commerce sont présentés à 900 lycéens en formation initiale. Mais l'établissement propose également des diplômes en alternance et en formation continue, des dispositifs de la MGI et une UPI professionnelle. 100 professeurs et formateurs assurent les enseignements. Le travail y est dense et varié, les projets ambitieux et les partenaires multiples. Bien que situé dans un quartier difficile, en zone de prévention « violence », la politique de l'établissement se veut résolument volontariste et positive. Les résultats aux examens sont très bons; tous les mérites sont valorisés et l'établissement est fier de bénéficier d'un jumelage artistique et culturel avec le théâtre du Beauvaisis, scène conventionnée. Le lycée cherche maintenant à tisser des liens avec des partenaires européens ou internationaux.

MON PARCOURS AVANT D'ARRIVER SUR CE POSTE

J'entre dans l'Éducation nationale en 1991 comme surveillante. Ce travail me permet de poursuivre mes études. En 1997, après un DEA en sciences politiques et administratives, je deviens conseillère principale d'éducation. Je fais mon stage dans un lycée d'Amiens puis suis nommée au LP de Flixecourt, situé en ZEP rurale. J'y reste 6 ans.

MON DÉBUT DE CARRIÈRE DANS LA FONCTION DE PERSONNEL DE DIRECTION

Après l'obtention du concours en 2004, je suis nommée principale adjointe dans une petite ville de l'Oise. J'apprécie particulièrement, pendant les deux premières années, les regroupements en formation

qui me permettent d'échanger avec mes collègues. Après 4 ans, j'aspire à travailler dans un établissement plus complexe et postule pour le LP Corot.

APRÈS CE POSTE

Après ces deux établissements, j'espère obtenir un poste de principale. Les collèges difficiles ne me font pas peur. L'Oise n'en manque pas; je devrais être satisfaite...

QUE REPRÉSENTE LE SNPDEN POUR TOI? POURQUOI AS-TU CHOISI D'Y ADHÉRER?

J'ai naturellement choisi d'adhérer au SNPDEN car ce syndicat m'a semblé en adéquation avec mes convictions professionnelles: les personnels de direction doivent jouer un rôle majeur dans la mise en place de politiques ambitieuses pour l'Éducation nationale mais cette application ne doit pas se faire au détriment desdits personnels.

COMMENT LIS-TU DIRECTION?

Entièrement. Les articles y sont de grande qualité et les réflexions pertinentes. Je me réjouis d'avoir cette publication pour me tenir informée des réformes et des interrogations qui les entourent.

TES PRÉOCCUPATIONS EN TANT QUE PERSONNEL DE DIRECTION AUJOURD'HUI?

Mes préoccupations actuelles concernent essentiellement la formation des nouveaux enseignants. Quelles incidences aura-t-elle dans nos établissements? Comment pourrions-nous réunir les conditions d'une bonne année avec des stagiaires absents? Qui les remplacera? Nous savons tous à quel point les premières semaines sont importantes; évitons qu'elles se transforment en « faux départ ».

QUELLES SONT LES AVANCÉES À VENIR QUI TE SEMBLERENT IMPORTANTES?

Deux avancées retiennent mon attention: La prise en compte du (temps de) travail des personnels de direction me semble un bon début; il faut maintenant que cela continue. La réforme de la voie professionnelle et celle du lycée sont porteuses d'innovations; j'attends de voir si elles tiendront leurs promesses.

Patrick Drubigny
 Principal du collège J. Boury
 à Neuilly-Saint-Front



PEUX-TU NOUS DÉCRIRE TON ÉTABLISSEMENT?

Mon collège se situe dans une petite commune très rurale. La population accueillie est défavorisée. Les relations avec les parents sont difficiles à gérer, parfois tendues. En terme d'orientation, l'ambition fait parfois défaut. Le collège a un rôle à jouer dans ce domaine, tout comme dans l'apport culturel.

QUELS SONT LES TROIS SUJETS D'ACTUALITÉ DANS L'ACADÉMIE?

La sortie des élèves sans qualification reste un véritable défi. Les élèves en échec, aujourd'hui, seront les parents de demain et la fracture entre la scolarité et les familles risque de s'accroître, ce qui ne demeure pas moins vrai sur le plan social. Reste également le problème de la reconquête du mois de juin, une bonne idée dont le phasage reste à revoir. Enfin, un des problèmes, qui n'est pas des moindres, est la réflexion nécessaire sur « l'assouplissement » de la carte scolaire. Cela doit passer par une gestion des capacités d'accueil qui ne devraient pas pouvoir varier selon la demande. Cela permettrait d'éviter la désertion de certains lycées, faute de quoi les parents qui n'auront pas une stratégie consumériste éclairée risquent peut-être, à terme, de ne plus avoir leur place dans leur lycée de secteur. La mixité sociale a des vertus qu'il ne faudrait pas oublier.

QUE REPRÉSENTE LE SNPDEN, POUR TOI ?

J'y trouve un lieu de réflexion, de force de propositions et, le cas échéant, d'oppositions.

POURQUOI AS-TU ADHÉRÉ AU SNPDEN ?

J'y ai trouvé un accueil de qualité dès mes débuts dans la fonction, des conseils, un accompagnement complet.

QUELLE EST L'AVANCÉE LA PLUS MARQUANTE DE CES DERNIÈRES ANNÉES, POUR TOI ?

Les évolutions sur le statut des personnels de direction ainsi que les négociations qui se poursuivent.

QUELLES SONT LES AVANCÉES QUI TE SEMBLERENT LES PLUS IMPORTANTES POUR NOTRE PROFESSION DANS UN AVENIR PROCHE ?

L'une d'entre elles reste l'évolution financière; l'écart avec l'ensemble des personnels se réduit. La carrière des personnels de direction, même si elle reste passionnante, n'en est pas moins éprouvante. L'alourdissement des tâches administratives, la gestion des TICE devraient donner lieu à une augmentation des moyens humains avec, par exemple, un vrai secrétariat général dans les EPLE, des emplois pérennes pour la maintenance et l'accompagnement des personnels dans les TICE.

COMMENT LIS-TU DIRECTION ?

Je le lis régulièrement et je suis particulièrement « friand » des chroniques juridiques et des dossiers spéciaux.

QUELLES SONT TES PRÉOCCUPATIONS, AUJOURD'HUI ?

L'alourdissement des procédures administratives, de la masse de courriers à traiter nous empêche de nous concentrer sur l'essence de notre métier : le relationnel, l'animation auprès de nos élèves et de notre personnel. En bref, nous ne pouvons plus être « sur le terrain » comme nous le voudrions et cela, faute de temps.

VOTRE ESPACE D'EXPRESSION

L'actualité vous interpelle ? Un article vous donne envie de réagir ?

Direction vous donne la parole. Vous êtes syndiqué actif ou retraité, responsable académique ou départemental, faites-nous partager votre réflexion sur l'exercice du métier, sur votre carrière, sur les évolutions du système, sur votre vision de la vie syndicale...

Merci d'adresser vos contributions à Isabelle **POUSSARD**, permanente au SNPDEN (**isabelle.poussard@snpden.net**)

et, pour nous faciliter la tâche, de préférence en texte brut (Times 12, sans mise en forme ou mise en page). Merci de nous préciser si vous souhaitez garder l'anonymat.

Les propos exprimés dans cette page n'engagent que leur auteur.

Tribune libre

Les dirigeants du monde ont toujours su que l'information non partagée assurait le pouvoir. Ils combattirent l'imprimerie, le livre, l'instruction publique, puis ils s'approprièrent les médias (la presse, les radios, la télévision). Aujourd'hui, Internet est l'enjeu de la diffusion libre de l'information à tous... et aussi de la désinformation.



Depuis qu'on ne peut plus diriger les peuples selon la règle du bon plaisir du despote, lorsque la censure échoue, il reste à façonner l'opinion publique. Les dirigeants ne sont pas les seuls à tenter de le faire; les lobbies sont innombrables. L'information laisse alors la place au mensonge. Les dirigeants de toujours s'entourent d'officines qui « travaillent » l'opinion publique.

S'agissant de notre système solidaire de retraites, j'ai observé que, chaque fois que le pouvoir s'en prenait au pouvoir d'achat des retraités (une catégorie après l'autre pour diviser et mieux régner), je recevais des courriers par *La Poste*, des messages électroniques, émanant tous de l'officine très engagée « Sauvegarde Retraites ».

En ce mois de février 2010, un message « *AGIRC-ARCO*: main basse sur nos retraites » tente de faire croire que l'on prendra de l'argent dans des caisses du secteur privé pour alimenter des retraites complémentaires de fonctionnaires. Monsieur Pierre-Edouard du Cray, directeur des Études à *Sauvegarde Retraites*, parle d'abord de « siphonner plusieurs milliards d'euros dans les caisses complémentaires des salariés du privé (*AGIRC-ARCO*) pour alimenter le régime des fonctionnaires contractuels et des élus (*Ircantec*) ».

Observation: les contractuels ne sont pas fonctionnaires (il faut être titulaire après concours pour être fonctionnaire), c'est pourquoi ils ne peuvent pas cotiser dans les régimes de fonctionnaires. Les élus ne sont pas des fonctionnaires (Ils seraient définitivement titulaires de leur poste) et, s'ils sont par ailleurs fonctionnaires, ils cotisent à ce titre dans leurs régimes « Fonction publique ». En qualité d'élus, et seulement d'élus, ils cotisent à l'*IRCANTEC*, aux côtés de leurs homologues non fonctionnaires.

Quatre paragraphes plus loin, la désinformation se renforce; je cite:

« L'État s'est engagé à « sécuriser » le régime de retraite *IRCANTEC* auquel est affiliée une partie des fonctionnaires. Dans ce contexte, la ponction opérée dans les caisses *AGIRC-ARCO* lui apporte un ballon d'oxygène. Les syndicats sont majoritairement dirigés par des fonctionnaires. Leur priorité est donc de préserver les avantages des agents

publics, même au détriment des salariés du privé ». Voilà le mensonge total par amalgame ; voilà *IRCANTEC* réservée aux non fonctionnaires, présentée mensongèrement comme une caisse de fonctionnaires.

Sauvegarde Retraites oublie au passage de dire que, depuis des années, *AGIRC* et *ARCO*, caisses séparées, n'ont été réunies que pour que les moins riches (les ouvriers et employés) alimentent la caisse très déficitaire des cadres.

Nous sommes, avec la fausse affaire de *IRCANTEC*, devant un système connu, général, banal même, de solidarité entre régimes, et *Sauvegarde Retraites* tente d'en faire un tremplin politique.

En janvier 2010, la même officine a dénoncé les retraites dites « exorbitantes » des fonctionnaires européens de Bruxelles sans remarquer que ces nouvelles retraites-là sont ridicules par rapport aux retraites « chapeau » des patrons des grands groupes. Et, sans dire que si chacun de nous paye bien les retraites de ces fonctionnaires européens, il paie aussi les princières retraites-chapeaux des plus riches patrons puisque des provisions financières pour les garantir sont déposées en lieu réputé sûr, ces provisions étant prélevées sur les ventes de produits ou de services que nous achetons à ces grands groupes. Une information encore très orientée pour pointer tout ce qui n'est pas profit privé des plus riches.

J'ai reçu de *Sauvegarde Retraites*, en janvier 2009, une lettre me racontant que les systèmes de retraites des fonctionnaires vivaient de la solidarité des systèmes du secteur privé.

Je venais de lire le gros rapport du Sénat sur les systèmes de compensation (Rapport 131 2006-2007. Référence ISSN 124964356).

Sauvegarde Retraites mentait en ignorant les bénéficiaires réels des compensations qui, précisément, ne sont pas les fonctionnaires. Le rapport du Sénat dit que la compensation généralisée « vieillesse » est financée à plus de 93 % par trois régimes : le régime général (trois-cinquièmes), la Caisse nationale de Retraite des agents des collectivités locales (donc la caisse des fonctionnaires) à hauteur de 17,2 % et les régimes de fonctionnaires civils et militaires à hauteur de 16 %. Donc les régimes « fonctionnaires » donnent et ne reçoivent pas dans cette assiette.

Qui sont les vrais bénéficiaires ? Pas les fonctionnaires, contrairement à ce qu'indique *Sauvegarde Retraites*. Les exploitants agricoles sont destinataires de près de 80 % de ces transferts (52 % pour les exploitants agricoles, 27,3 % pour les salariés agricoles). L'*ORGANIC* (industriels et commerçants) suit dans les bénéficiaires, puis, toujours dans l'ordre, la *CANCAVA* (artisans) avec 5 %.

Agriculteurs, industriels, commerçants, artisans ne sont pas, à ma connaissance, des fonctionnaires ; ils reçoivent presque toute la compensation.

Toujours dans ce rapport du sénat, la synthèse des mécanismes de compensation et de surcompensation fait apparaître :

- 7 régimes contributeurs nets, la *CNAV* pour plus de 5 milliards, soit 6,4 % de ses produits nets, la *CNRA* (Fonction publique) avec 2,62 milliards, soit plus de 20 % de ses produits nets, l'État au titre de sa fonction publique avec 1,78 milliard, soit 4,7 % des dépenses affectées aux pensions dans le budget national, la *CNAPVL* (professions libérales) avec 392,5 millions d'euros, soit 33,5 % de ses produits, la *RATP* avec 28,7 millions d'euros, soit 3,8 % de ses produits.
- Les autres sont bénéficiaires et trouvent dans la redistribution un gros pourcentage de leurs ressources, indiqué ci-après : exploitants agricoles (4,27 milliards d'euros, 48,2 % de leurs ressources), salariés agricoles (2,2 milliards, 41,9 %), mines (1,19 milliard, 62,3 %), commerçants (885 millions d'euros, 25,1 %), artisans (434,5 millions d'euros, 15,2 %), marins (282,6 millions d'euros, 27 %), cultes (175,6 millions d'euros, 68,5 %).

Nous bénéficions d'un système généreux, solidaire, normal, de compensation. Il serait honnête de le présenter au lieu de lancer de fausses nouvelles. Internet permet de riposter sans avoir besoin des capitaux de ceux qui peuvent envoyer des millions de courriers postaux menteurs.

Pour avoir un aperçu, en deux pages, du volumineux rapport du Sénat, on peut aller voir : <http://chessy2008.free.fr/articles/articles.php?id=6&cat=6>

Claude Barratier
Personnel de direction retraité

UN NOUVEL ESPACE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE : LE SAS

Dans la dernière publication du SNPDEN de l'académie de Toulouse, nous dénonçons la responsabilité croissante dévolue aux établissements scolaires et, de fait, aux personnels de direction et, dans le même temps, le discours sur une autonomie en trompe-l'œil qui semble accompagner une « déresponsabilisation rampante » des différents échelons hiérarchiques de notre système éducatif.



À bien y regarder, la nouvelle réforme du lycée pourrait en apporter une confirmation supplémentaire.

Il n'est pas question ici de discuter du bien-fondé de certains aspects d'une réforme que le SNPDEN appelait de ses vœux : l'instauration d'un accompagnement personnalisé sur les trois niveaux du 2^e cycle, le renforcement de la filière littéraire, l'instauration d'un minimum de souplesse autorisant le changement de série en cours de cycle (dont il conviendra cependant de préciser les conditions et modalités de concrétisation)...

Le relais médiatique de certains groupes bien organisés et prompts à la réaction a focalisé

l'attention de l'opinion sur la suppression de l'histoire et géographie en terminale scientifique. Il ne s'agit pas ici de débattre de la pertinence d'une telle mesure. Constatons seulement que d'autres disciplines ont vu une réduction de leur horaire hebdomadaire sans générer pour autant le moindre tintamarre. Constatons également que si l'on souhaite intégrer des heures d'accompagnement sans alourdir les emplois du temps, il faut bien, de fait, réduire les horaires de certains enseignements.

Dans le corpus des mesures annoncées, il en est néanmoins quelques-unes qui, en dépit du peu d'écho qu'elles ont suscité, n'en paraissent pas moins porteuses d'une évolution sous-jacente du système dont la responsabilité de la mise en œuvre semblerait silencieusement mais effectivement dévolue aux personnels de direction.

BON SENS OU DESSEIN CACHÉ ?

À partir de l'exemple de deux mesures, nous pouvons légitimement nous interroger, d'une part sur la nature du dessein politique qui les sous-tend, d'autre part sur l'allure qu'offrira le paysage éducatif dans quelques années.

« Des sas de complément de programmes, pendant les vacances scolaires, pour permettre les corrections de trajectoire entre les séries au cours ou à la fin de l'année » ; « proposer aux élèves volontaires un sas de remise à niveau durant les vacances scolaires pour réduire les redoublements ». Pouvant être perçues comme généreuses et de bon sens - « l'école doit être son propre recours » - ces deux mesures suscitent néanmoins quelques interrogations.

Sur le plan technique, qui assurera ces enseignements hors temps scolaire ? Dans quelles conditions ? Quels moyens accompagneront l'ouverture des établissements hors temps scolaire ?

Sur le plan éducatif, comment laisser croire à tel élève peu impliqué dans sa formation, aux résultats médiocres, qu'il lui suffira de suivre deux semaines de rattrapage pour accéder à la classe supérieure ? Comment laisser croire à un élève désireux de changer de série en fin d'année qu'il lui suffira de deux semaines de cours pour compenser 40 % des enseignements spécifiques de la série convoitée dispensés sur une année scolaire ?

Il n'est nul besoin de faire preuve de beaucoup d'imagination pour anticiper les conséquences de la mise en place de ces mesures dans l'hypothèse où elles ne seraient accompagnées du rappel de certains principes et d'un cadrage national.

OBJECTIF ÉDUCATIF OU INDICE DE PERFORMANCE ?

Nous avons tous en mémoire les injonctions réitérées et pressantes de tel inspecteur d'académie ou de tel recteur à l'égard des personnels de direction dont les établissements n'affichent pas de stages de langues vivantes durant les vacances. Nous voyons aisément quelle pourrait être la tonalité des futurs discours rectoraux à l'adresse des personnels de direction.

Notre hiérarchie disposera prochainement de « deux indicateurs de performance » supplémentaires pour conduire notre évaluation mais également la sienne, ce qui n'est pas neutre dans le contexte actuel.

Elle pourra utiliser ces deux « nouveaux marqueurs » pour alimenter les données de la direction de l'Évaluation et de la Prospective dont la presse relatera abondamment et sans réserve les classements et palmarès qui ne manqueront pas d'éclore. De fait, cela constituera une nourriture supplémentaire destinée à quelques consommateurs d'école dont on sait le souci qu'ils ont du bien public. Où l'on peut craindre un glissement progressif prenant quelques distances avec notre vision du service public d'éducation comme activité désintéressée, orientée vers des fins universelles et garante d'une forme d'équité sociale et territoriale.

La perspective de l'ouverture des établissements hors temps scolaire et, concomitamment, la poursuite des suppressions massives de postes - d'enseignement et d'administration - doivent nous inquiéter. De ce point de vue, la page d'accueil du site du rectorat de l'académie de Toulouse présente quelques similitudes avec celle du Pôle Emploi.

Pouvons-nous accepter des mesures ayant une incidence directe sur notre activité et sur notre responsabilité sans qu'il n'y ait une véritable concertation sur les conditions de leur mise en œuvre concrète aux niveaux national et académique ?

Pouvons-nous accepter d'être tenus, une nouvelle fois, pour responsables d'une situation que ni le ministre, ni le recteur, ni l'inspecteur d'académie n'auraient eu le courage ou la simple volonté d'affronter au préalable pour en garantir les conditions de faisabilité (négociations avec la collectivité territoriale, définition des modalités d'intervention des enseignants hors temps scolaire...) ? N'assiste-t-on pas au rétrécissement de l'engagement des responsables de l'État dont le renforcement de la hiérarchie et du contrôle qu'elle exerce sur ses agents seraient les corollaires ?

Si tel était le cas, nous serions alors les objets d'un transfert insidieux des responsabilités, les témoins d'une approche éducative déontologiquement surprenante et les victimes d'un traitement différencié des établissements, ce que certains économistes nomment joliment « concurrence non faussée ».

FORMATION OU VOCATION ?

Il est un autre paradoxe institutionnel qu'il convient de dénoncer ici : l'évolution des publics scolaires et, dans le même temps, la réduction drastique de la formation initiale des enseignants.

La mise en place du socle commun au collège nécessite une professionnalisation accrue dans l'exercice de la fonction enseignante.

L'hétérogénéité croissante d'une classe de seconde générale ou professionnelle conduit les enseignants à développer une palette de plus en plus large de compétences et d'attitudes professionnelles.

Enseigner est un vrai métier ; nous en sommes tous intimement convaincus. La conduite d'une classe au collège ou au lycée exige aujourd'hui davantage de qualités et de capacités intrinsèquement liées à la fonction d'enseignement, qualités et capacités qui ne sont pas innées, dont la construction et la maîtrise ne peuvent être envisagées sans un temps de formation spécifique. Si rien n'infléchit les dispositions qui semblent devoir être mises en place, la formation professionnelle préalable des futurs enseignants sera quasi inexistante. Dans les établissements scolaires, nous accueillerons des spécialistes d'une discipline, des historiens, des physiciens, des économistes, des anglicistes, mais non des enseignants d'histoire, de physique, d'économie ou d'anglais...

Hors le champ de l'école, quel que soit le métier considéré (menuisier, plombier, coiffeur, employé de banque, infirmier...), celui qui souhaite l'exercer doit suivre une formation professionnelle dont la durée n'est jamais inférieure à 3 ans.

Un dentiste a besoin de 6 années de formation pour un espace professionnel de 32 dents ; dorénavant, un enseignant pourra exercer directement et spontanément sa mission sur un espace professionnel de 30 à 35 élèves sans formation ! Le progrès fait rage.

À méditer...

Jean-Pierre Seguin
SA de Toulouse

Vers le "Tout Numérique"...



professeurs qui interviennent dans l'établissement (10). Il est impossible de compléter un enseignant à temps complet sur une semaine entière, sans parler du fait que personne ne veut venir remplacer pour 15 jours à 2h30 de son domicile, pour les rares fois où les congés ont été de plus de quinze jours. Malgré la réorganisation de l'emploi du temps, les élèves se retrouvent régulièrement avec soit des journées où il n'y a pas cours, soit 2 à 6 heures d'étude dans la journée. La vie scolaire fait ce qu'elle peut ; toutefois, régulièrement, des élèves sont installés au CDI, la surveillance étant assurée depuis mon bureau.

Le résultat de cette année pour les élèves, après 23 semaines de cours : seule 5 semaines se sont déroulées suivant l'emploi du temps donné en septembre. Sur les treize semaines restantes, seules, à ce jour, 4 sont programmées sans modifications (convocation au stage de formation, annonce de grève...). Il manque toujours 223 heures de cours, malgré les 86 heures prises en charge par les enseignants.

Malgré tout cela, je m'estime heureuse car j'ai d'autres collègues qui n'ont personne sur des remplacements de congé maternité ou congé maladie de longue durée. Les services du rectorat n'ont personne à nommer, même en puisant dans les étudiants de M2 qui ont déjà des remplacements.

Jacqueline Pacton

Principale du collège

H. Gamala - Le collet de Dèze

Académie de Montpellier

POISSON D'AVRIL

La SNCF a décidé de modifier la formation et l'entrée dans le métier de ses conducteurs de trains. Avant, il fallait le bac puis une formation théorique puis pratique : conduite en doublette en particulier, sur des distances courtes, avec des vitesses « mesurées ».

La nouvelle réforme prévoit que les conducteurs seront recrutés en M2, de façon à posséder un bagage théorique plus important en mécanique, électronique, sciences physiques, aérodynamique, météorologie.

Au cours de leur année de M1, ils pourront faire des stages d'observation dans des wagons de 2^e classe puis de 1^{re} classe puis dans la cabine des motrices ; certains stages en établissement (des gares) pourront même être programmés. Ils seront alors pris en charge par les chefs de gare.

Munis de leur certificat d'aptitude théorique, les étudiants seront nommés directement conducteurs stagiaires et piloteront une locomotive pour un temps complet. Seuls aux manettes ! Dans le cadre du « compagnonnage », ils seront accompagnés de conducteurs « chevronnés et volontaires » qui les suivront (à distance de sécurité) dans leurs propres locomotives avec leurs propres trains.

6 heures seront consacrées, pendant les deux premiers mois, à des bilans professionnels, soit dans le train de l'un, soit dans le train de l'autre.

Le nouveau cahier des charges de la formation de conducteur de train ne prévoit rien sur les voyageurs. C'est laissé à l'initiative de chacun.

Ce n'est pas à l'Éducation nationale qu'on ferait des trucs comme ça !

Jean-Yves Pillet
SA d'Orléans-Tours

Je dirige un petit collège rural (96 élèves) comprenant un internat. L'équipe est réduite : 1 poste de gestionnaire, pas de secrétariat, 1 demi-poste de CPE occupé par un faisant-fonction qui complète son temps à 1 h 15 de route, 4 ETP AED (dont 1,5 en contrat CDI), des BMP, une contractuelle 15 heures qui remplace une agrégée.

Cette année, j'ai une collègue qui assure 3 disciplines (français, arts plastiques, musique), qui est en formation 2SA-CH. Le stage est organisé en 5 semaines réparties sur l'année scolaire. Cette professeure est impliquée dans un projet de classe PAC, atelier théâtre, professeure principale, formatrice de gestes de premiers secours. A cela s'ajoutent 2 professeurs de santé fragiles et 1 collègue totalement dépassée pour laquelle un dispositif de tutorat a été mis en place. Quelques épisodes neigeux.

Ma capacité de remplacement est minime au vu du nombre de

